

MAIRIE DE SANNES
Département de VAUCLUSE



République Française

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE SANNES

Séance ordinaire du 06 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le 6 avril à 18H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Eve MAUREL, Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021 <i>Délibération 2021-8</i>	Présents : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Benjamin BARNOUIN, Paul COPETE, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI, Thierry RIMBAUD Absents excusés : Céline SAGLIETTO, Frédéric AMOURDEDIEU pouvoir à Eve MAUREL Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN
--	--

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	290 727,15	185 938,00
Résultat de fonctionnement reporté		104 789,15
Total de la section de fonctionnement	290 727,15	290 727,15

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	781 592,19	551 882,00
Reste à réaliser N-1		-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		229 710,19
Total de la section d'investissement	781 592,19	781 592,19

TOTAL DU BUDGET 2020	1 072 319,34	1 072 319,34
-----------------------------	---------------------	---------------------

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
ENTENDU l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE ET VOTE à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune
Pour un montant cumulé de **1 072 319,34 € en recettes**
pour un montant cumulé de **1 072 319,34 € en dépenses**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.




Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Sannes contre la présente délibération est de deux mois